



SAICM/ICCM.3/14

Distr. : générale
25 juin 2012



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Français
Original : anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17-21 septembre 2012

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique
de la gestion internationale des produits chimiques :
nouvelles questions de politique générale**

**Rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B
relative aux peintures au plomb**

Note du secrétariat

Le secrétariat de la SAICM communique ci-après, à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le rapport sur l'application de la résolution II/4 B relative aux peintures au plomb, établi conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé. Ce rapport, qui fournit des informations sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution, a été transmis au Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence à sa première réunion, tenue à Belgrade du 15 au 18 novembre 2011 (SAICM/OEWG.1/9), et a été ultérieurement mis à jour pour tenir compte des progrès supplémentaires accomplis depuis cette réunion.

* SAICM/ICCM.3/1.

Rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B relative aux peintures au plomb

I. Contexte

1. L'exposition au plomb a des effets néfastes graves et permanents sur la santé des enfants. Il n'existe aucun niveau d'exposition au plomb qui soit sans danger. Bien que les effets les plus graves soient observés chez les enfants, l'exposition au plomb a des effets nocifs sur les adultes également, en particulier sur les travailleurs exposés au plomb.
2. Même si des restrictions concernant l'utilisation des peintures au plomb ont été imposées dans un certain nombre de pays au début du XX^e siècle et dans de nombreux autres pays ces dernières années, les tests effectués et les études publiées à l'heure actuelle montrent que ces peintures sont encore largement disponibles, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Les peintures à forte teneur en plomb incluent les peintures décoratives habituellement utilisées dans les logements et dans les écoles et aussi pour les jouets, le mobilier pour enfants et les bijoux fantaisie, ce qui signifie qu'il existe un fort potentiel d'exposition au plomb. Or, les coûts économiques et sociaux de l'élimination des peintures au plomb sont minimes et il existe des peintures sans plomb aux mêmes couleurs, aux mêmes caractéristiques de performance et au même prix que les peintures au plomb. Il est préoccupant de constater que l'utilisation des peintures au plomb semble augmenter avec le développement économique et que l'exposition au plomb puisse se poursuivre pendant de nombreuses années, lorsque les peintures se détériorent ou qu'elles sont enlevées aux fins d'une nouvelle application de peinture ou de travaux de démolition.
3. En mai 2009, par sa résolution II/4 B, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a approuvé la création d'un partenariat mondial pour promouvoir l'élimination des peintures au plomb, comme contribution importante à l'application du paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Par cette même décision, la Conférence a invité toutes les parties prenantes intéressées à devenir membres du partenariat mondial et, éventuellement, à s'engager à fournir des ressources financières, humaines ou en nature pour le développement et la réalisation des activités du partenariat. Le PNUE et l'OMS ont été invités, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans la limite des ressources disponibles, à assurer le secrétariat du partenariat mondial.
4. La Conférence a aussi demandé au partenariat d'élaborer un plan d'activités assorti d'objectifs précis, pour avancer dans l'élimination progressive des peintures au plomb à l'échelle mondiale, comportant les éléments suivants:
 - a) Sensibilisation à la toxicité du plomb pour la santé humaine et l'environnement et informations sur les produits de remplacement disponibles;
 - b) Fourniture d'orientations et d'une assistance pour recenser les expositions potentielles au plomb;
 - c) Fourniture d'une assistance à l'industrie (fabricants, grossistes et détaillants);
 - d) Mise en place de programmes de prévention visant à réduire l'exposition au plomb;
 - e) Promotion de cadres réglementaires nationaux.
5. Le partenariat mondial a été invité à rendre compte de l'état d'avancement de ses travaux au Groupe de travail à composition non limitée, à sa première réunion, et à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa troisième session.

II. Application de la résolution II/4 B

6. Suite à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont lancé un partenariat mondial, aujourd'hui connu sous le nom d'« Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb » et, ce faisant, ils ont :
 - a) Porté la résolution II/4 B à l'attention des autorités officielles et des professionnels de la santé et de l'environnement qui s'occupent tout particulièrement de l'hygiène du milieu pour les enfants et de la prévention de l'intoxication par le plomb, afin de contribuer au recensement des activités menés par des pays et par des organisations, qui pourraient contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale;

b) Tenu une première réunion d'organisation de l'Alliance mondiale à Genève, du 26 au 28 mai 2010. Les participants à cette réunion ont examiné le projet de mandat transmis à la deuxième session de la Conférence, et ont recommandé que les travaux sur les peintures au plomb s'articulent autour de cinq domaines d'intervention – aspects liés à la santé, aspects environnementaux, santé des travailleurs, lois et règlements, sensibilisation de l'industrie –, compte tenu des activités et des mesures indiquées dans les documents déjà examinés par la Conférence;

c) Etabli un cadre opérationnel énonçant le but, les objectifs et les modalités de travail de l'Alliance mondiale, ainsi qu'un accord inter-organisations définissant l'étendue de la coopération entre le PNUE et l'OMS et leurs responsabilités respectives;

d) Créé un groupe consultatif provisoire chargé d'examiner les questions intersectorielles, et d'envisager et de promouvoir des mesures propres à la réalisation des objectifs généraux et des objectifs spécifiques du partenariat. Le groupe consultatif provisoire est composé de représentants des Gouvernements américain et nigérian et des organisations non gouvernementales suivantes : l'Association internationale de pédiatrie, le Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, OK International, ainsi que d'experts de l'Université de Cincinnati et de l'École de santé publique de l'Université de l'Illinois à Chicago;

e) Lancé des campagnes d'information et de promotion, afin de trouver des partenaires officiels de l'Alliance, notamment en organisant des manifestations parallèles lors des réunions régionales de l'Approche stratégique et en préparant des contributions aux débats menés dans le cadre d'instances pertinentes, telles que la deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique et la dix-neuvième session de la Commission du développement durable;

f) Tenu une deuxième réunion de l'Alliance mondiale à Bangkok, du 9 au 11 juillet 2012. Cette réunion était importante puisqu'elle a permis d'accueillir des partenaires nouveaux et potentiels de l'Alliance mondiale et de poursuivre la discussion sur les possibilités de coopération concernant les activités visant à éliminer les peintures au plomb.

7. L'Alliance mondiale a pour but d'empêcher l'exposition des enfants aux peintures contenant du plomb et de réduire au minimum l'exposition des travailleurs aux peintures au plomb. Le principal objectif de l'Alliance mondiale est d'éliminer progressivement la fabrication et la vente des peintures à base de plomb et, à terme, d'éliminer les risques que présentent ces peintures.

8. L'Alliance mondiale définit par « peinture au plomb » toute peinture à laquelle ont été ajoutés un ou plusieurs composés du plomb; les peintures au plomb incluent les vernis, les laques, les teintures, les émaux, les enduits vitrifiés, les apprêts et les revêtements. Une brochure d'information a été élaborée pour expliquer en quoi consistent les peintures au plomb; elle donne la liste des composés du plomb trouvés habituellement dans ces peintures.

9. Les objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale sont :

a) Sensibiliser les autorités publiques et les organes de réglementation, le secteur privé, les fabricants, les consommateurs, les travailleurs, les syndicats et les professionnels de la santé, pour qu'ils prennent conscience de la toxicité du plomb dans les peintures et de la disponibilité de produits de remplacement techniquement supérieurs et plus sûrs;

b) Accélérer la mise en place et la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés, afin de réduire voire éliminer les risques présentés par l'utilisation des peintures au plomb et des produits recouverts de peinture à base de plomb;

c) Fournir une assistance aux formulateurs et fabricants de peintures qui continuent de produire et de commercialiser des produits contenant du plomb, afin d'encourager des mesures propres à éliminer progressivement le plomb contenu dans leurs produits;

d) Promouvoir la mise en place de cadres réglementaires nationaux adaptés, afin de mettre un terme à la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et de produits recouverts de peinture à base de plomb;

e) Encourager, si possible, une certification internationale des nouvelles peintures, qui serait délivrée par des tiers, afin d'aider les consommateurs à reconnaître les peintures et les revêtements sans plomb;

f) Donner des orientations et promouvoir une assistance pour reconnaître et réduire l'exposition potentielle au plomb dans les logements et aux alentours, dans les crèches et garderies, les établissements scolaires dans lesquels se trouvent des peintures à base de plomb et des poussières de plomb, et dans les installations industrielles produisant ou utilisant des peintures contenant du plomb, afin de réduire l'exposition des travailleurs à cette substance.

10. L'Alliance mondiale est une initiative de coopération volontaire, destinée à cibler et conjuguer les efforts des parties prenantes, pour que l'Alliance puisse atteindre son but et ses objectifs spécifiques. Le PNUE et l'OMS assurent ensemble le secrétariat de l'Alliance mondiale, conformément à leurs mandats et à leurs programmes de travail respectifs.

11. L'Alliance mondiale peut avoir comme partenaires les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, la société civile, les organismes régionaux, les organisations philanthropiques, les universités, les médias et le secteur privé. Les partenaires doivent s'engager officiellement à poursuivre les buts et objectifs de l'Alliance. Ils peuvent apporter une contribution financière ainsi que des compétences techniques pour développer et mener à bien les activités de l'Alliance. Des informations concernant l'Alliance mondiale et un questionnaire s'adressant aux partenaires potentiels de l'Alliance sont disponibles sur le site Internet de l'Alliance mondiale.¹

12. Conformément au cadre opérationnel de l'Alliance mondiale, les partenaires doivent financer leurs propres activités et aider à trouver des donateurs potentiels afin de parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Le PNUE et l'OMS se sont engagés à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale, conformément à leurs programmes de travail respectifs, en plus de fournir des services de secrétariat.

III. Progrès accomplis et questions soulevées à ce jour

13. Un résumé des activités en cours qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Alliance mondiale figure dans l'annexe au présent rapport. Ces activités concernent les cinq domaines d'intervention circonscrits et coordonnés par le groupe consultatif provisoire. Les travaux tendant à finaliser un plan d'activités cohérent et complet pour l'Alliance mondiale, fixant des objectifs clairs pour les progrès à accomplir en vue d'éliminer progressivement les peintures au plomb à l'échelle mondiale, comme demandé par la Conférence à sa deuxième session, ont été une priorité. D'autres activités prioritaires incluent des initiatives visant à officialiser et à élargir la base des principaux partenaires, notamment les gouvernements, et des activités de sensibilisation des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

14. L'expérience acquise dans le cadre du Partenariat du PNUE pour des carburants et des véhicules propres a été particulièrement utile pour les premières activités menées dans le cadre de l'Alliance mondiale et continuera d'influer sur la mise en œuvre des activités de l'Alliance mondiale. Au cours des dix années écoulées depuis le lancement du partenariat, l'essence au plomb a été totalement éliminée, sauf dans un petit nombre de pays. Ce succès a montré l'importance que revêtent des objectifs clairs, des campagnes d'information et des cibles chiffrées à l'échelle mondiale, un centre d'échange neutre pour assurer le suivi des progrès accomplis, une base de financement et de soutien élargie, des approches locales axées sur la demande assorties de recommandations régionales, et des moyens adéquats pour mesurer l'impact des activités réalisées.

15. Une étude de référence a été faite en mars 2011, avec la participation de tous les correspondants de l'Approche stratégique, de responsables au sein de l'OMS et du PNUE et de centres et réseaux participants, tels que l'Association internationale de pédiatrie, afin de mieux connaître la situation concernant les peintures au plomb dans le monde, en rassemblant le matériel de référence existant et en fournissant une base pour assurer le suivi des progrès accomplis dans l'élimination de ces peintures. Des informations ont été communiquées par 26 pays dans le cadre de cette étude; les parties prenantes qui n'ont pas encore fourni d'informations sont encouragées à le faire.

¹ www.unep.org/hazardoussubstances/Portals/9/Lead_Cadmium/docs/GAELP/GAELP_Becoming_a_contributor.doc.

A. Plan d'activités de l'Alliance mondiale

16. Le plan d'activités de l'Alliance mondiale définit les stratégies, objectifs et moyens pour l'Alliance d'atteindre son but et ses objectifs. Ce plan a été établi en consultation avec le groupe consultatif provisoire de manière à tenir compte des activités prévues dans les cinq domaines d'intervention. Selon ce plan, les principales priorités pour la période 2012-2013 seront les suivantes :

- a) Mettre en place et mettre en service, pour l'Alliance mondiale, un centre d'échange détenant des matériels de promotion, des informations sur les concentrations de plomb dans les peintures, la mesure et la surveillance des concentrations de plomb dans le sang (plombémie), des instructions sur le traitement à suivre en cas d'intoxication, etc.;
- b) Proposer, avec l'appui des gouvernements, des cliniciens, des professionnels de la santé et d'autres parties prenantes, la désignation d'une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb qui serait axée dans un premier temps sur l'élimination des peintures au plomb;
- c) Comblent les lacunes en matière d'informations sur la présence ou l'absence de peintures au plomb sur le marché dans les pays pour lesquels aucune donnée ou peu de données sont disponibles; développer l'information sur les voies d'exposition des populations vulnérables (notamment les enfants de moins de six ans, les peintres et les travailleurs employés dans les usines de fabrication de peintures) selon les catégories de peinture utilisées (peintures décoratives, peintures industrielles, apprêts anti-corrosion, etc.);
- d) Elaborer, à l'intention des fabricants de peintures, des directives techniques concernant les produits de remplacement des composés du plomb utilisés dans les peintures;
- e) Définir un cadre pour l'étiquetage et la certification des peintures;
- f) Etablir et faire circuler un document présentant et examinant les éléments d'un cadre réglementaire national pour l'élimination des peintures au plomb;
- g) Apporter son concours technique, en matière de peintures au plomb, à la mise au point de la version définitive des lignes directrices de l'OMS concernant la prévention et la gestion de l'exposition au plomb, dont l'efficacité a été prouvée, y compris des recommandations visant la mise en place de tests de dépistage et de surveillance des concentrations de plomb dans le sang;
- h) Associer d'autres parties prenantes aux travaux de l'Alliance mondiale, en créant des alliances nationales, par exemple, afin de contribuer aux activités de mise en œuvre et en vue de recueillir davantage de contributions financières pour faciliter la réalisation des buts et objectifs de l'Alliance mondiale.

Le plan d'activités figure dans le document SAICM/ICCM.3/INF/21.

B. Réalisation des buts de l'Alliance mondiale

17. Un certain nombre de facteurs sont critiques pour que l'Alliance mondiale puisse atteindre son but et ses objectifs. Ces facteurs tiennent essentiellement au degré de participation national et régional, et au montant des ressources disponibles pour appuyer l'Alliance, y compris la réalisation d'activités.

1. Participation des gouvernements

18. Si les organisations non gouvernementales ont toujours contribué activement aux travaux de l'Alliance mondiale à tous les niveaux, il n'en va pas de même des gouvernements, qui doivent s'engager et participer davantage, ceci étant crucial. L'augmentation du nombre de participants engagés est l'une des principales mesures prévues dans le plan d'activités et les domaines d'intervention qui y sont associés. A la lumière de l'expérience acquise à ce jour dans la promotion de l'Alliance mondiale, les responsables gouvernementaux chargés de responsabilités dans le domaine de la gestion des produits chimiques pourraient :

- a) Réclamer des informations supplémentaires sur les peintures au plomb qui continuent d'être fabriquées, vendues et utilisées dans leur pays, pour des applications susceptibles d'exposer des enfants ou des travailleurs à cette substance;
- b) Réclamer des informations supplémentaires sur les dangers présentés par l'utilisation de peintures au plomb au niveau national et leur contribution au poids des maladies et aux dépenses de santé connexes à l'échelon national;
- c) Assumer parallèlement d'autres responsabilités jugées prioritaires;

d) Solliciter un soutien politique et public supplémentaire pour mener à bien ces initiatives;

e) Se préoccuper de l'impact négatif que pourrait avoir, éventuellement, l'élimination des peintures au plomb sur le choix des consommateurs, ou sur les entreprises nationales qui fabriquent ou vendent des peintures à base de plomb.

19. Dans le cadre des préparatifs de la deuxième réunion de l'Alliance mondiale, des contacts ont été pris avec tous les correspondants nationaux de l'Alliance, et plus de vingt représentants de gouvernements de toutes les régions ont participé à la réunion.

20. Dans le cadre des efforts déployés à l'échelle nationale pour faire prendre conscience des dangers posés par le plomb, une proposition est actuellement mise au point pour désigner une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb, qui mettrait l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures au plomb. Cette journée d'action serait inspirée par les campagnes de sensibilisation nationales réussies qui font partie des travaux menés en Australie et aux États-Unis en matière de prévention de l'intoxication par le plomb. Les principales activités comprendraient le recensement des pays désireux de désigner leur propre journée nationale d'action ainsi que la participation de ces pays à la planification des activités prévues pour la semaine nationale de la prévention de l'exposition au plomb 2011 aux États-Unis. Des outils et du matériel susceptibles d'être adaptés pour organiser des journées nationales de prévention de l'intoxication par le plomb dans d'autres pays seront accessibles sur le site Internet de l'Alliance mondiale.

21. L'intérêt et le soutien exprimés en faveur d'une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb sont apparents dans les résolutions adoptées à la quatrième réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique, qui s'est tenue à Nairobi du 5 au 8 avril 2011; à la troisième réunion régionale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'Approche stratégique, qui s'est tenue à Panama du 31 mai au 3 juin 2011; à la quatrième réunion régionale des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est sur l'Approche stratégique, qui s'est tenue à Lodz (Pologne) du 27 au 29 juin 2011, et lors des discussions à la troisième réunion des pays d'Asie et du Pacifique sur l'Approche stratégique, tenue à Beijing du 5 au 9 septembre 2012. La remise d'une demande officielle à la Conférence pour désigner une journée du mois d'octobre comme journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb, qui mettrait l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures au plomb, démontrerait le soutien politique exprimé en faveur de l'élimination du plomb dans le monde.

2. Participation du secteur privé

22. Le secrétariat du Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie continue de promouvoir une participation du secteur industriel à l'Alliance mondiale en publiant des communiqués à l'appui des réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique. Les efforts prodigués à ce jour par le Conseil ont été axés sur une définition commune de la nature et de l'étendue des préoccupations soulevées par les peintures au plomb pour la santé publique et l'environnement, en particulier les risques pour les enfants. Ses activités de sensibilisation ont souvent été menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. Les activités menées en Asie, en Chine et en Inde en particulier ont été un aspect important des travaux effectués en 2010 et en 2011. À ses plus récentes réunions, qui se sont tenues à Amsterdam en 2011 et à Mexico en 2012, le Conseil a réaffirmé son engagement en faveur de l'Alliance mondiale, en soulignant le besoin d'étendre la participation des gouvernements et de finaliser le plan d'activités de l'Alliance pour aider à définir les priorités et fournir des orientations quant à la poursuite des efforts.

3. Appui financier

23. Le PNUE et l'OMS ont besoin de ressources financières pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Alliance mondiale, y compris les dépenses de personnel (à l'heure actuelle, un total de 0,8 personne par an pour les deux organisations), les contrats, le matériel de communication et de sensibilisation, et le coût des réunions, notamment le soutien apporté à la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux réunions de l'Alliance. Le secrétariat de l'Alliance mondiale se félicite de la contribution financière de 175 000 dollars versée par le Gouvernement américain, qui a servi à organiser la première réunion opérationnelle de l'Alliance mondiale, en mai 2010, ainsi que la deuxième réunion de l'Alliance mondiale, en juillet 2012. Le PNUE et l'OMS sont reconnaissants envers les Gouvernements allemand, norvégien et suédois, pour leurs contributions destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la phase initiale de lancement de l'Alliance.

24. De nombreuses organisations non gouvernementales contribuent aux travaux de l'Alliance mondiale. Le Programme de démarrage rapide soutient deux organisations non gouvernementales² qui mènent des activités pour donner des informations, enquêter et effectuer des tests sur les peintures au plomb au Cameroun et au Népal. De même, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants a continué de susciter un soutien plus large à l'appui des activités de sensibilisation en faveur de la mise en œuvre nationale dans un contexte régional. Des travaux récemment financés par le Programme SWITCH-Asia de l'Union européenne, entrepris dans sept pays d'Asie, illustre bien ce type d'initiative, utile pour mobiliser le soutien supplémentaire nécessaire de la part des plus gros organismes donateurs. D'autre part, le soutien apporté à l'élimination des peintures au plomb dans le cadre de la stratégie de gestion des produits chimiques du Fonds pour l'environnement mondial est le bienvenu.

25. Nonobstant ces premiers succès, des contributions financières additionnelles et ininterrompues pour appuyer l'Alliance mondiale sont essentielles afin de parvenir à éliminer progressivement les peintures au plomb dans le monde. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre d'initiatives de partenariat semblables et en élargissant l'échelle des activités plus modestes menées à l'échelle régionale, il est estimé qu'un montant d'environ 1,5 million de dollars par an serait nécessaire pour une mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale.³ L'expérience acquise dans le cadre du Partenariat pour des carburants et des véhicules propres montre que l'élimination des peintures au plomb avant 2020 est un objectif réalisable, contribuant de manière significative à la réalisation du but de l'Approche stratégique, à savoir que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à réduire au minimum leurs effets néfastes significatifs sur la santé humaine et l'environnement.

IV. Mesures proposées

26. La troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sera importante pour dresser le bilan des progrès accomplis par le biais de l'Alliance mondiale. Un engagement plus ferme et des contributions supplémentaires de la part des parties prenantes, y compris des gouvernements, des organisations non gouvernementales, notamment de la société civile et du secteur privé, et des organisations intergouvernementales, sont indispensables pour pouvoir mettre en place, renforcer et faire appliquer des mesures propres à éliminer les peintures au plomb, afin que l'Alliance mondiale puisse atteindre ses buts et objectifs.

27. Au regard des progrès accomplis à ce jour, la Conférence souhaitera peut-être envisager les moyens d'encourager une participation plus large, en particulier des gouvernements, aux travaux de l'Alliance mondiale. Une sensibilisation à l'échelle nationale est un aspect important du processus de participation; à cet égard, la Conférence souhaitera peut-être appuyer la désignation d'une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb, à compter d'octobre 2013.

28. Pour que l'Alliance mondiale puisse atteindre ses buts et objectifs, il est crucial de suivre les progrès de son action, notamment en effectuant des tests sur les peintures au plomb et, au besoin, en mesurant le taux de plomb dans le sang. Un examen des progrès accomplis pour parvenir à éliminer les peintures au plomb lors des réunions régionales de l'Approche stratégique permettrait de faire prendre conscience du problème, contribuant ainsi au renforcement du soutien politique et des capacités à l'appui d'une gestion rationnelle des produits chimiques en général.

29. Le Groupe de travail à composition non limitée, ayant examiné à sa première réunion un rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B relative aux peintures au plomb, a soumis à la Conférence la section ci-après d'un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale pour examen et adoption éventuelle à sa troisième session :

2 La Société pour la recherche en matière d'analyse et de développement du droit de l'environnement au Népal et le Centre de recherche et d'éducation pour le développement au Cameroun.

3 Cette estimation n'inclut pas les travaux en nature ou autofinancés, ni le soutien financier requis pour les services de secrétariat.

A

Peintures au plomb

La Conférence,

Rappelant la décision prise lors du Sommet mondial pour le développement durable de protéger la santé des enfants d'une exposition au plomb, comme indiqué au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet,⁴

Ayant examiné l'application de la résolution II/4 B de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, relative aux peintures à base de plomb, qui entérine la création d'un partenariat mondial pour encourager l'élimination des peintures au plomb,

Notant la création, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, constituant le partenariat mondial mentionné dans la résolution II/4 B,

Se félicitant de la section I de la décision 26/3 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, concernant le plomb et le cadmium, par laquelle le Conseil a, entre autres, prié le Directeur exécutif de continuer à promouvoir et faciliter les travaux en rapport avec l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb,

1. *Se félicite* de la création de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, et du rapport d'activité sur les progrès accomplis à ce jour;⁵
2. *Se félicite également* de l'achèvement du plan d'activités de l'Alliance mondiale, qui définit des buts précis, des objectifs clairs et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'élimination des peintures au plomb dans le monde;
3. *Considère* que les initiatives nationales visant à éliminer les peintures au plomb servent également d'exemples démontrant de façon concrète et habilitante la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
4. *Se félicite* du soutien à l'Alliance mondiale exprimé par les participants aux réunions régionales de l'Approche stratégique qui se sont tenues en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans la région Asie-Pacifique;
5. *Se félicite également* du soutien fourni à l'Alliance mondiale par le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre de sa stratégie pour la gestion rationnelle des produits chimiques;
6. *Encourage* tous les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale et à fournir une assistance technique et financière, si possible;
7. *Exprime son soutien* en faveur de la proposition de l'Alliance mondiale tendant à désigner une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures au plomb, et *encourage* tous les gouvernements, le secteur industriel et les organisations de la société civile, dans toutes les régions, à organiser des activités dans le cadre de cette journée, en coopération avec l'Alliance mondiale;
8. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, en tant que secrétariat de l'Alliance mondiale, à faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités de l'Alliance mondiale à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août–4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

⁵ Voir SAICM/ICCM.3/14.

Résumé des activités contribuant aux travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb

1. Le cadre opérationnel de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb définit cinq domaines d'intervention contribuant chacun à la réalisation des buts généraux et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale. Ces cinq domaines d'intervention sont :

- a) Les aspects environnementaux;
- b) Les aspects liés à la santé;
- c) La santé des travailleurs;
- d) Les lois et les règlements;
- e) La sensibilisation de l'industrie.

2. Le présent résumé décrit les activités initialement entreprises dans chaque domaine d'intervention en indiquant quels sont les partenaires de ces activités.

A. Aspects environnementaux

3. **Étude de référence sur les peintures au plomb.** Une étude de référence a été diffusée, en mars 2011, aux correspondants et aux réseaux de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et aux réseaux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette étude avait pour but de recueillir des informations, auprès du plus grand nombre de pays possible, au sujet de l'utilisation des peintures au plomb et des mesures de prévention ou de réglementation adoptées pour ces peintures. A ce jour, des informations ont été reçues de 26 pays; elles serviront à donner une première vue d'ensemble des progrès accomplis dans le cadre des activités visant les peintures au plomb partout dans le monde; ces données de référence serviront à suivre les progrès accomplis vers la réalisation des buts généraux et des objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale.

4. **Centre d'échange de matériel et de sources d'information.** Une recherche documentaire a été faite pour recenser la législation en vigueur et les données disponibles sur les prélèvements d'échantillons de peinture. Ces informations seront ajoutées aux informations recueillies dans le cadre de l'étude de référence susmentionnée, afin de créer un centre d'échange de matériel et de sources d'information qui sera accessible sur le site Internet de l'Alliance mondiale, en vue d'informer notamment les responsables politiques qui demandent une aide pour élaborer des plans de dépistage du plomb et des programmes de réduction du plomb. Un document d'information récemment publié par l'OMS, présentant une analyse du plomb contenu dans les peintures,^a est un exemple du type de document qui sera disponible par le biais du centre d'échange.

5. **Définition des peintures au plomb.** En s'appuyant sur ce que l'on sait des composés du plomb utilisés dans les peintures au plomb et des types de revêtement et de finitions de surface qui contiennent de tels composés, une définition des peintures au plomb a été élaborée, ainsi qu'une brochure d'information expliquant cette définition, à l'intention des responsables politiques des pays en développement et des fabricants de peintures du secteur informel.

6. **Prélèvements d'échantillons de peinture.** Les activités suivantes sont menées actuellement pour prélever des échantillons de peintures, dont les résultats seront diffusés par le biais du centre d'échange susmentionné:

- a) L'Agence américaine pour la protection de l'environnement a octroyé une subvention de recherche pour une étude à petite échelle sur les quantités de peintures au plomb vendues à l'heure actuelle dans différents pays afin de mesurer la teneur en plomb de ces peintures, lorsque le plomb n'est pas utilisé comme pigment ou colorant (ajouté intentionnellement). Les résultats de cette étude contribueront à donner une vue d'ensemble plus exacte des quantités de peintures au plomb vendues actuellement dans le monde et à établir des priorités pour les futures activités. La recherche s'est achevée au premier trimestre 2012;

^a Disponible sur le site : www.who.int/entity/ipcs/assessment/public_health/lead_paint.pdf.

b) En 2011, « Green Women », une organisation non gouvernementale basée au Kazakhstan, a commencé de procéder à la collecte de peintures nouvelles, pour en faire analyser la teneur en plomb, constituant une première analyse de ce genre dans ce pays;

c) Des activités sont actuellement mises au point au Nigéria pour mesurer la teneur en plomb des marques de peintures nouvelles ou récemment mises sur le marché et pour analyser les peintures automobiles commercialisées, vu que le décapage des véhicules ensuite repeints avec une nouvelle couche de peinture au plomb continue d'être la principale voie d'exposition des travailleurs dans ce pays;

d) Au Cameroun, le Centre de recherche et d'éducation pour le développement, une organisation non gouvernementale, analyse actuellement la teneur en plomb dans les peintures fabriquées localement ou importées, dans le cadre d'un projet faisant partie du Programme de démarrage rapide, en collaboration avec une organisation non gouvernementale basée aux États-Unis, OK International. Au Népal, la Société pour la recherche en matière d'analyse et de développement du droit de l'environnement, une organisation non gouvernementale, réalise actuellement un projet dans le cadre du Programme de démarrage rapide, qui comprend une analyse de la teneur en plomb dans les peintures fabriquées localement ou importées;

e) En Inde, l'organisation non gouvernementale Toxics Link a entrepris, en coopération avec l'Organisation de développement environnemental et social au Bangladesh et le Centre pour le développement de la santé publique et de l'environnement au Népal, avec l'appui de la Société suédoise pour la conservation de la nature, d'analyser des échantillons de peintures à l'émail dans trois pays et publié un rapport intitulé « Double standard : investigating lead (Pb) content in leading enamel pain brands in South Asia »;^b

f) Le Réseau pour l'élimination des polluants organiques persistants a entrepris, en collaboration avec l'École de santé publique de l'Université de Cincinnati, de tester des échantillons de peintures émaillées décoratives vendues en Fédération de Russie, au Liban et au Pérou. Du plomb a été trouvé dans des peintures provenant de ces trois pays et un rapport à ce sujet est en cours de préparation;

g) Le Réseau a reçu un financement de l'Union européenne au titre du programme SWITCH-Asia qui couvre sept pays asiatiques (le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Népal, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande), pour mener des activités visant à éliminer les peintures au plomb, y compris des activités plus intensives de dépistage et d'analyse, et la promotion d'autres objectifs de l'Alliance mondiale.

B. Aspects liés à la santé

7. **Sensibilisation et promotion.** Les activités suivantes sont menées actuellement :

a) L'OMS continue de sensibiliser, de promouvoir des mesures et de faciliter l'accès aux outils et aux orientations sur les produits chimiques qui constituent un sujet de préoccupation majeur en matière de santé publique. La publication *Ten chemicals of major public health concern (Dix produits chimiques qui sont un sujet de préoccupation majeur en matière de santé publique)*^c attire l'attention sur l'importance que revêt la prévention de l'exposition au plomb. Une brochure d'information connexe établie à l'intention des États membres de l'OMS met en exergue les mesures qui peuvent être prises pour empêcher l'intoxication par le plomb. La récente publication révisée par des pairs, *Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals: a systematic review (Éléments connus et inconnus concernant le nombre de maladies dues aux produits chimiques : une étude systématique)*,^d a évalué le nombre de maladies causées par une exposition à certains produits chimiques, y compris le plomb, en 2004. L'Observatoire mondial de la santé de l'OMS a affiché sur son site une série de graphiques interactifs qui montre, pour chacune des six régions de l'OMS, la proportion d'adultes et d'enfants ayant une concentration élevée de plomb dans le sang.^e Une page Internet sur l'intoxication par le plomb permet d'accéder à toute une série de publications de l'OMS sur l'intoxication par le plomb;^f

b) Une nouvelle publication sur l'intoxication des enfants par le plomb (saturnisme infantile)^g vise à informer et à éduquer les professionnels de la santé au sujet du saturnisme infantile et

^b Disponible à l'adresse : toxicslink.org/docs/Double_Standard_Lead_Paint_29_June_2011.pdf.

^c Disponible à l'adresse : www.who.int/ipcs/assessment/public_health/chemicals_phc/en/index.html.

^d Disponible à l'adresse : www.ehjournal.net/content/10/1/9.

^e Disponible à l'adresse : www.who.int/gho/phe/chemical_safety/lead_exposure/en/index.html.

^f Disponible à l'adresse : www.who.int/ipcs/assessment/public_health/lead/en/index.html.

^g Disponible à l'adresse : www.who.int/ceh/publications/childhoodpoisoning/en/index.html.

de l'intoxication par le plomb en général, de la gravité de ses séquelles et de l'importance cruciale d'une action préventive au niveau du primaire. Un module sur le plomb est disponible dans le paquet sur la formation des formateurs, publié par l'OMS à l'intention des professionnels de la santé qui s'occupent de l'hygiène du milieu pour les enfants.^h Une publication conjointe OMS/PNUE sur un environnement sain pour des enfants sainsⁱ contient des messages clés pour une action des communautés, des responsables politiques, des professionnels de la santé, des enseignants et des parents. Une publication sur les services d'hygiène du milieu pour les enfants^j donne un aperçu des services visant à prévenir les maladies liées à l'environnement, y compris les maladies causées par une intoxication par le plomb. Cette question est également abordée dans d'autres modules du paquet, notamment ceux qui traitent des troubles du développement neurologique et des origines environnementales précoces de la maladie;

c) En s'appuyant sur les travaux du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants et de Toxics Link, plusieurs organisations non gouvernementales ont entrepris des activités de sensibilisation et ont publié du matériel de promotion dans des langues locales, ainsi qu'en anglais, pour attirer l'attention des pouvoirs publics et de la population sur les voies d'exposition au plomb, ses effets potentiels, les faits et chiffres concernant l'impact de l'exposition au plomb sur la santé, et la voie à suivre pour empêcher une exposition au plomb et assurer une gestion et une manipulation sans danger de cette substance. Des activités connexes ont été réalisées par des organisations non gouvernementales locales : au Népal, par le Centre pour le développement de la santé publique et de l'environnement; aux Philippines, par la Coalition Eco-Déchets; et au Népal, au Bangladesh et au Sri Lanka, dans le cadre de l'initiative sud-asiatique menée par Toxics Link;

d) Une nouvelle publication de l'OMS indiquant comment mesurer les taux de plomb dans le sang^k vise à informer les responsables politiques ayant besoin d'une assistance pour élaborer des plans de dépistage du plomb et des programmes de réduction du plomb.

8. **Journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb.** Aux Etats-Unis, l'Agence pour la protection de l'environnement et les Centres de contrôle et de prévention des maladies sont à l'origine d'une initiative visant à lancer une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb. Quelques-unes des principales activités prévues dans le cadre de cette initiative incluent le recensement des pays désireux de désigner leur propre journée nationale d'action, ainsi qu'une participation des pays intéressés à la planification des activités prévues pendant la Semaine de prévention de l'intoxication par le plomb aux États-Unis, ou au choix de matériels pouvant aider à organiser des journées nationales d'action dans d'autres pays, par exemple.

9. **Diagnostic et traitement de l'intoxication par le plomb.** L'OMS élabore actuellement de nouvelles lignes directrices sur le diagnostic et le traitement de l'intoxication par le plomb. Ces lignes directrices aideront les États membres de l'OMS à mettre en place des politiques publiques et à entreprendre des activités prioritaires pour réduire voire éliminer l'exposition au plomb, en particulier chez les enfants, ainsi qu'à élaborer des protocoles nationaux éprouvés pour le diagnostic et le traitement de l'intoxication par le plomb. Ces lignes directrices aborderont un certain nombre de sujets prioritaires pour prévenir une exposition au plomb, y compris des directives sur la mesure des concentrations de plomb dans le sang et sur le brevetage et la vente d'antidotes. Le succimer, un chélateur capable d'enrayer l'intoxication par le plomb, a été ajouté aux listes modèles de médicaments essentiels pour l'adulte et pour l'enfant établies par l'OMS.^l

10. **Évaluation scientifique de la dose hebdomadaire tolérable provisoire pour le plomb.** En 2010, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires a retiré la précédente dose hebdomadaire tolérable provisoire de 25 µg/kg de poids corporel pour le plomb, en concluant qu'il n'existait aucun seuil pour les principaux effets néfastes du plomb.

^h Disponible à l'adresse : www.who.int/ceh/capacity/trainpackage/en/index.html.

ⁱ Disponible à l'adresse : www.who.int/ceh/publications/hehc_booklet/en/index.html.

^j Disponible à l'adresse : www.who.int/ceh/publications/units/en/index.html.

^k Disponible à l'adresse : www.who.int/entity/ipcs/assessment/public_health/lead_blood.pdf.

^l Disponible à l'adresse : www.who.int/medicines/publications/essentialmedicines/en/.

C. Santé des travailleurs

11. **Élaboration d'un plan d'activités.** Le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants travaille actuellement, en collaboration avec l'Université de l'Illinois à Chicago et la Confédération syndicale internationale, à l'élaboration d'un projet de plan d'activités pour atteindre les buts et objectifs de l'Alliance mondiale. Ce plan d'activités sera affiné lors de la réunion de l'Alliance mondiale en 2012.

D. Lois et règlements

12. **Pratiques actuelles en matière de réglementation.** Un exposé des conclusions sur les pratiques actuelles en matière de réglementation concernant l'élimination des peintures au plomb a été achevé, et un projet de document énonçant les principaux objectifs pour faire appliquer et respecter la législation sur les peintures à base de plomb est en cours de finalisation.

13. **Promouvoir une amélioration de la réglementation concernant le plomb.** En s'appuyant sur les travaux relatifs aux prélèvements d'échantillons de plomb, les organisations non gouvernementales luttent activement pour une amélioration de la réglementation concernant le plomb en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde, au Népal, au Nigéria, aux Philippines, au Sri Lanka et en Thaïlande.

E. Sensibilisation de l'industrie

14. **Groupe de travail consultatif du Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie.** Un groupe consultatif a été créé par le Conseil international des peintures et des encres d'imprimerie, pour orienter les activités de sensibilisation du secteur industriel. Le Conseil s'est officiellement engagé à soutenir les travaux de l'Alliance mondiale. Les premières initiatives incluent des activités de sensibilisation du Conseil asiatique de l'industrie des peintures, qui représente les fabricants de toute l'Asie centrale, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Des exposés de suivi sont aussi prévus pour des associations basées en Inde et en Chine. Le Conseil se félicite des travaux menés en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des représentants de gouvernements dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, pour trouver des opportunités de sensibilisation du secteur industriel.

15. **Sensibilisation de l'industrie par le biais des organisations non gouvernementales.** Des organisations non gouvernementales basées au Népal, aux Philippines et au Sri Lanka ont mené des consultations auprès des représentants d'entreprises de fabrication de peintures, d'associations locales de professionnels de la peinture, des réseaux de distribution de peintures, des vendeurs de peintures et des peintres, dans le cadre d'activités destinées à assurer un dialogue permanent avec le secteur industriel et un engagement volontaire de ce secteur, afin d'éliminer progressivement l'utilisation du plomb.
